nam, était le chef du couvent de Toub-chi et, comme il était originaire des environs du Kouk nor, on l'appelait vulgairement le Chinois. Le dorgha me le représenta comme un justicier redouté, ayant un grand esprit d'entreprise et commandant à un grand nombre de valeureux hommes d'armes; il me confia qu'en outre il lui avait semblé bien disposé pour la cause de notre mission. Je le renvoyai donc auprès de ce singulier moine, capitaine de routiers et justicier, pour le prier d'intervenir et lui faire comprendre que je saurais reconnaître ses services autrement que par de banals remerciements. Je ne pouvais avoir de meilleur intermédiaire en cette négociation que le dorgha Ti-so; car non seulement il avait montré beaucoup de bonne volonté à nous servir, et avait pour garants de sa fidélité tous ceux qui s'étaient intéressés à nous avant ou après notre malheur, mais encore sa qualité de Ngo-log lui permettait mieux qu'à tout autre de se faire écouter des Dza-tchou-ka-pa, proches parents et amis des Ngo-log, ayant avec eux plusieurs caractères communs qui les séparent des autres Tibétains. Yap-sang Té-nam expédia sur-le-champ une lettre hautaine et menaçante au chef du couvent de Tong-bou-mdo, jurant que, si prompte justice n'était faite, il franchirait le fleuve à la tête de ses gens d'armes; en même temps il me fit savoir qu'il ne pouvait intervenir plus activement pour le moment parce que les auspices n'étaient pas favorables et que la lune se présentait mal. Alors j'envoyai le dorgha à Gyé-rgoun-do auprès de Pou lao-yé pour lui dire combien j'étais étonné de ne point recevoir de ses nouvelles depuis si longtemps, que je ne doutais pas qu'il ne se fût occupé d'une affaire aussi grave avec le zèle que son devoir tout ensemble et son propre intérêt lui commandaient, que, néanmoins il était étrange qu'il tardât à faire transporter Dutreuil de Rhins auprès de moi, concession qu'il n'avait pas dû lui être difficile d'obtenir des gens de Tong-bou-mdo, puisqu'un refus de leur part à ce sujet, loin de leur être utile en rien, aggraverait leur crime et le châtiment qui les attendait; que s'il ne pouvait obtenir la restitution des bagages et des animaux de la mission, il devait au moins exiger la restitution immédiate des papiers et des instruments, ainsi que la délivrance de ceux de nos